Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 45

Artikel: Lausanne, septembre 1863
Autor: Brélaz, G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-176752

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Première Année. — N° 45. LE Samedi 3 Octobre 1863.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*).
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.
Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, septembre 1863.

Messieurs les rédacteurs,

Permettez-moi de vous écrire quelques mots au sujet de l'article de M. R. sur les expositions. Je veux bien admettre avec lui que les expositions trop multipliées finissent par n'avoir plus une très-grande utilité, et qu'elles peuvent même, dans ce cas, avoir plus de résultats fâcheux que de bons. Mais je ne voudrais point voir cette crainte envahir vos lecteurs et les rendre peu disposés en faveur d'une exposition vaudoise, par exemple. Au printemps de cette année, la société industrielle et commerciale a demandé au Conseil d'Etat de bien vouloir examiner s'il ne serait point utile de provoquer une exposition industrielle vaudoise pour l'année prochaine, et, à ce sujet, elle a émis des idées assez nouvelles sur le mode d'exposition qu'il y aurait lieu d'esssayer pour sortir de l'ornière habituelle et faire rendre à ce concours tous les fruits qu'on serait en droit d'en attendre.

Ainsi donc, pour le moment, je m'abstiens de vous faire part des diverses idées qui ont été suggérées par les industriels et commerçants lausannois. Lorsque le projet aura reçu la critique de l'autorité qui devra, cas échéant, prendre l'initiative de sa réalisation, je pourrai en entretenir vos lecteurs. En attendant, j'espère que nos industriels ne repousseront point prématurément l'idée d'une exposition, en s'appuyant sur les opinions, justifiables à certains égards, de votre honorable rédacteur.

Je voudrais cependant relever la question que M. R. a posée en finissant son article, sur le mérite relatif d'un grand agronome et d'un petit cultivateur. Elle nous montre qu'il y a bien des manières de concevoir les expositions. Cependant, je ne puis admettre la question dans ces termes; les expositions ne peuvent pas la résoudre. Il ne s'agit point, en effet, de récompenser des qualités *personnelles*, je dirai presque morales, de décerner des prix Monthyon. La question porte sur l'objet et non sur la personne, sur l'industrie et non sur l'industriel. Sortir de là, c'est se lancer dans des difficultés d'appréciation dont aucun jury ne pourrait se sortir.

Agréez etc. G. Brélaz.

De l'influence de la lune.

Dans un précédent article [1], nous avons examiné quelle confiance on pouvait accorder à l'influence de la lune sur le temps, en présence des faits constatés et des données de la science moderne; nous avons vu qu'il était aujourd'hui admis que la lune *mange* les nuages, pour nous servir d'une expression populaire. Cet effet, qui se manifeste à nous par des nuits très-claires, est-il sans influence sur la végétation? Depuis très-longtemps, les jardiniers admettent que certains légumes doivent être plantés à la pleine lune pour se développer avec la lenteur convenable, tandis qu'ils poussent trop vite et montent en graine quand ils sont plantés à la nouvelle lune. Ecoutons à ce sujet ce que dit le savant directeur de l'observatoire de Rome, le R. P. Secchi :

« En supposant ces faits exacts, ne pourrait-on pas » en trouver la raison dans l'action stimulante des » rayons lunaires? Les plantes semées à la nouvelle » lune se trouveront sorties de terre au moment de la » pleine lune, et il est très-probable que l'activité de » la lumière lunaire, s'exerçant sur des germes ten- » dres encore et très-sensibles, aide plus puissam- » ment à accélérer leur végétation, que si elle s'exer- » çait sur des plantes parvenues à un âge plus avancé. » Au contraire, si on sème en pleine lune, les germes » sortiront de terre à la nouvelle lune, et passeront » la période de leur plus grande sensibilité hors de » l'influence de la lumière lunaire. »

Ajoutons ici que le fait de la croissance plus rapide des végétaux par les nuits claires s'explique encore par ce fait que la rosée est alors plus abondante et que les racines qui absorbent cette rosée se développent avec plus de facilité.

1 Voir le N° 44 du *Conteur*.